



Commune de Genolier

Au Conseil Communal de Genolier

Genolier, le 5 février 2013

PREAVIS N° 27/2013

**Concernant une demande de crédit de CHF 380'000.- TTC
pour financer l'éclairage de la Route de Sus-Châtel.**

Délégués municipaux

Gérald Girardet, Municipal

Claude Bürki, Municipal

Commissions chargées de l'étude
de ce préavis :

Commission des finances

Commission des Routes & Domaines



1 Préambule

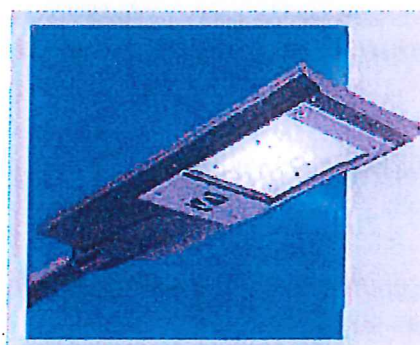
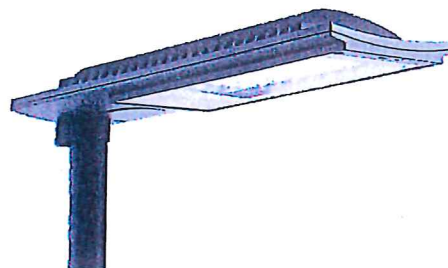
Le quartier de Sus-Châtel comporte environ 180 maisons d'habitation. Il n'est, à ce jour, équipé que de 4 luminaires. Une demande a été faite à la Municipalité d'équiper la route principale desservant ce quartier d'un éclairage public adéquat, assurant une meilleure sécurité et une visibilité suffisante pour les usagers (piétons, cyclistes et automobilistes).

Au cours des années, plusieurs projets d'éclairage ont été étudiés par la Municipalité. Les différentes variantes comportaient entre une vingtaine et une soixantaine de points lumineux.

En 2009, la Municipalité a établi un dossier de mise à l'enquête publique pour la pose d'une quarantaine de luminaires. L'implantation choisie permettait un éclairage en continu de la voie publique garantissant la sécurité, tout en minimisant les désagréments pour les riverains directs des équipements.

La situation de l'implantation de chaque luminaire était issue d'un consensus entre les impératifs techniques et les oppositions des voisins. Ce projet, approuvé par le Conseil Communal a par la suite été retiré par la Municipalité en raison principalement de la grande évolution des techniques actuelles en matière d'éclairage public, notamment en ce qui concerne l'application de LED et de la flexibilité que cette technologie propose quant au contrôle de l'intensité ou de l'extinction de certains luminaires à certaines heures sans négliger l'économie qu'elle engendre.

Le projet actuel prévoit de supprimer les 4 luminaires existants et d'implanter de nouveaux équipements (47 pièces), équipés de LED.

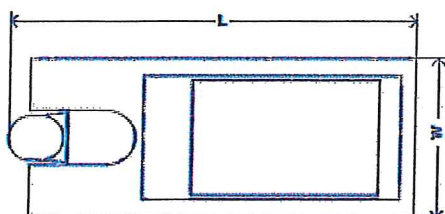
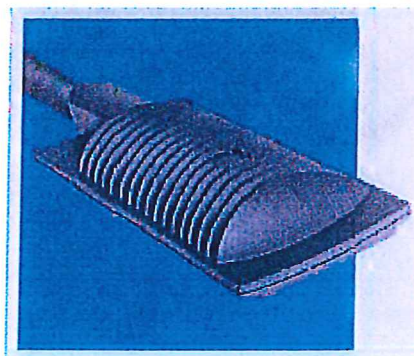


2 Description du projet:

L'éclairage public sera réalisé au moyen de luminaires Piano Mini, 24 LED, sur un mât de 4.0 m, du constructeur Schröder SA, les mêmes que ceux nouvellement installés et en activité au chemin de Promériez (nouveau quartier de La Montau).

La technologie LED est actuellement suffisamment mature ; elle procure les avantages suivants :

- Le flux de lumière est dirigé de manière optimale dans la direction souhaitée, sans pollution lumineuse.
- Pour des flux lumineux équivalents, la consommation électrique LED est plus basse que pour les lampes à iode métallique ou à sodium haute pression.
- Possibilité d'extinction et d'allumage fréquents, ainsi que large spectre de variation de l'intensité lumineuse.
- Durée de vie garantie supérieure aux lampes traditionnelles et entretien nécessaire réduit.
- Prix de vente compétitifs par rapport aux lampes traditionnelles.



	Mini
L	585mm
W	276mm
H	87mm

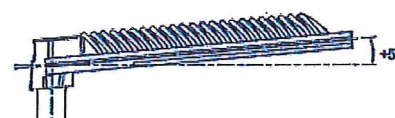
3 Implantation des luminaires

L'implantation des luminaires mise à l'enquête en mai 2009, ainsi que la hauteur des mâts (4.0 m) seront conservées, afin de ne pas remettre en cause ces précédentes décisions acceptées par les riverains et par le Conseil Communal. Les 200 m du tronçon de la Route de la Colonie situé entre le croisement Route de la Gare – Chemin de la Branche et le début de la Route de Châtel y ont été ajoutés et ce tronçon sera équipé de 6 luminaires.



3 Coût des travaux

Le coût des travaux a été réalisé sur la base d'offres d'entreprises, pour les 2 principaux postes, génie civil et électricité. Les entreprises les moins disantes ont été retenues, sur la base de 3 offres génie civil et de 3 offres électricité.



Poste	Montant CHF HT	Montant CHF TTC
Génie civil	226'851.85	245'000.00
Electricité	86'111.11	93'000.00
Honoraires pour le projet, la procédure d'enquête publique et la direction des travaux	33'333.33	36'000.00
Divers et imprévus	5'555.56	6'000.00
Total HT	351'851.85	
TVA 8%	28'148.15	
Total TTC	380'000.00	380'000.00

4 Financement

Le financement est assuré par la trésorerie courante de la commune, si nécessaire par un crédit bancaire dans la limite du plafond d'endettement.

5 Amortissement

Cette dépense sera amortie sur 30 ans au maximum par le compte 9282.8 «fonds de réserve contribution d'infrastructure»

6 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Genolier prie le Conseil communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Genolier

Vu le préavis N° 27/2013 concernant une demande de crédit de CHF 380'000.- TTC pour financer l'éclairage de la Route de Sus-Châtel,

ouï le rapport des commissions chargées de l'étude de ce préavis

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

- 1) D'accorder un crédit de Frs 380'000.-- TTC à la Municipalité pour financer l'éclairage public de la Route de Sus-Châtel
- 2) Le montant sera financé dans un premier temps par la trésorerie courante et si nécessaire, par un emprunt bancaire dans la limite du plafond d'endettement, mais au maximum du montant du préavis.
- 3) Cette dépense sera prélevée sur le compte 9282.8 « fonds de réserve contribution d'infrastructure »

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 5 février 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

F. Rattaz

la secrétaire adjointe:

N. Schrag



CONSEIL COMMUNAL DE GENOLIER
RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Objet : **Préavis 27/2013**
Demande de crédit de CHF 380'000,-- TTC pour le financement de l'éclairage de la route de Sus-Châtel.

Séances : 11 février 2013

Présents : Mme F. Rattaz, M. G. Richard, M. J. Zucchello et M. Girardet ainsi que la Commission des Finances

La Commission des Finances s'est réunie avec la Municipalité et a discuté ce préavis s'élevant à CHF 380'000,-- TTC pour le financement de l'éclairage de la route de Sus-Châtel.

Ce préavis fait suite à plusieurs préavis sur ce sujet.

Les emplacements des lampadaires sont identiques à ceux prévus initialement en 2009. Il a été rajouté 6 luminaires supplémentaires au début du chemin coté gare.

Le budget annuel de la consommation électrique devrait s'élever autour de CHF 3'000,-- et 5'000,--.

Pour mémoire et selon préavis en CHF et TTC

Génie civil	245'000.--
Electricité	93'000.--
Honoraires divers	36'000.--
Divers et imprévus	6'000.--
Total	380'000,--

La Commission des Finances, après analyse des documents fournis par la Municipalité et une discussion approfondie sur ce préavis propose au Conseil :

1. D'accorder un crédit de **CHF 380'000,-- TTC** à la Municipalité pour financer l'éclairage public de la route de Sus-Châtel.
2. De financer ces travaux par la trésorerie courante, et si nécessaire par un emprunt bancaire dans la limite du plafond d'endettement, mais au maximum du montant du préavis.
3. Cette dépense sera amortie par le compte 9282.8 « fonds de réserve contribution d'infrastructure »

F. Luthy
Rapporteur

W. Baumgartner

A. Darmon

J.-F. Vez

A. Von Wyl

